

**ANNEXE 1 – OFFRE TARIFAIRE**

**Sommaire**

**Définitions** ..... 2

**Conditions tarifaires** ..... 3

**Offres mobiles RRF**

Offre utilisateurs opérationnels ..... 5

Offre utilisateurs opérationnels PN-GN ..... 9

Offre dispatcher mobile ..... 13

**Services RRF**

Services MCX ..... 16

Services de communication multimédia ..... 17

Services IP sécurisés ..... 19

Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte ..... 20

Hors forfait sur l’itinérance ..... 21

Hors forfait sur l’interconnexion (Voix, SMS, MMS) ..... 22

Itinérance sur un opérateur partenaire (OIV) ..... 23

**Offres fixes RRF**

Offre dispatcher fixe ..... 24

**Autres**

Accessoires (option) ..... 26

## LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

- **Abonné mobile (au RRF)** : un abonné mobile est une personne physique ou un ensemble de personnes physiques dotée(s) d'un abonnement RRF avec une carte SIM du RRF (UICC ou eUICC) activée.
- **ACMOSS (Agence des Communications Mobiles Opérationnelles de Sécurité et de Secours)** : Etablissement Public Administratif en charge de mettre en œuvre et opérer le RRF.
- **Application MCX** : logiciel installé sur un équipement utilisateur bénéficiant de services MCX. Elle offre à l'utilisateur une interface lui permettant d'accéder à ces services mis à disposition par un serveur MCX. Il peut s'agir d'une application Android utilisée depuis un mobile ou d'une application utilisée depuis un poste de travail bénéficiant d'un certificat RRF. Elle assure des fonctions d'administration, de dispatch ou de communication.
- **Bénéficiaire (du RRF)** : un bénéficiaire du RRF est une personne physique ou morale qui contractualise avec l'ACMOSS en signant une convention d'adhésion au service RRF.
- **Carte SIM (du RRF)** : la carte SIM du RRF est la carte à puce insérée dans les terminaux ou tablettes du RRF, sur laquelle sont stockées les informations concernant la connexion aux réseaux mobiles de l'abonné mobile au RRF.
- **Clé 4G (du RRF)** : clé 4G équipée d'une carte SIM du RRF.
- **Communauté utilisatrice** : une communauté utilisatrice désigne une communauté cliente du RRF. Elle est composée d'utilisateurs équipés de terminaux mobiles et fixes, et peut avoir un réseau métier, un Intranet métier et des salles de commandement.
- **Convention d'adhésion** : contrat qui lie l'ACMOSS à la communauté utilisatrice pour la fourniture des services de RRF en échange d'un montant forfaitaire défini à l'avance.
- **Dispatcher** : désigné par le directeur de l'entité, le "Dispatcher" (répartiteur en français) est un travailleur des communications qui reçoit et transmet des informations pour coordonner les opérations d'autres personnels et véhicules effectuant un service. Ce personnel peut se trouver dans une salle de commandement fixe ou mobile, tout autant que sur le théâtre des opérations. Un dispatcher est un membre d'un groupe disposant de droits étendus : Il a la possibilité d'ajouter des utilisateurs à un groupe et de créer et modifier des groupes. En cas de besoin, il peut également déléguer le profil de dispatcher à d'autres membres du groupe. Un groupe peut avoir plusieurs dispatchers.
- **Entité organisationnelle** : une entité organisationnelle est le plus petit élément pourvu d'une autonomie décisionnaire et opérationnelle dans la gestion de ses moyens de communications. Elle correspond à un écosystème logique et étanche capable de définir des volumes de commande, de gérer ces commandes auprès du RRF et de les administrer.
- **Espace Economique Européen (EEE)** : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Liechtenstein, Slovaquie, Slovénie, Suède, Norvège, Islande
- **Forfait** : combinaison de services de RRF (accès au réseau RRF, services MCX, services de communication multimédia, services IP sécurisés, système de gestion RRF etc...) et d'éléments matériels proposés par l'ACMOSS aux communautés utilisatrices en échange d'un montant forfaitaire mensuel défini à l'avance.
- **Itinérance internationale** : service permettant à un abonné mobile au RRF d'accéder en itinérance à un réseau mobile d'Outre-mer ou à un réseau mobile en dehors de la France Métropolitaine.
- **Itinérance nationale** : service permettant à un abonné mobile au RRF d'accéder en itinérance à un réseau mobile national, autre que celui d'un opérateur de référence.
- **Mécanismes de priorité et de préemption** : mécanismes d'ACB, ARP et QCI tels que définis par le 3GPP.
  - o **ACB (Access Class Barring)** : l'ACB est le premier mécanisme de contrôle d'admission qui intervient dans le réseau du RRF. L'ACB permet de décider si un mobile a l'autorisation ou non d'établir une requête d'accès aux ressources radioélectriques et ainsi potentiellement d'éviter une congestion.
  - o **ARP (Allocation Retention Priority)** : mécanisme de contrôle et de priorisation d'admission défini par le 3GPP qui permet, en cas d'indisponibilité de ressources sur le réseau pour transporter de nouveaux paquets de données, de préempter la session de l'utilisateur avec l'ARP de priorité la plus faible, par un utilisateur avec un ARP de priorité supérieure ; de la sorte, la session de l'utilisateur avec l'ARP le moins prioritaire se retrouve coupée.
  - o **QCI (Quality of Service Class Identifier)** : Ce sont des scalaires indiquant le niveau de qualité de service associé à certains types de trafic LTE (ex : QCI 3 pour les jeux vidéo, QCI 70 pour le MCDATA, etc.). A chaque QCI est associée un débit garanti ou non, une priorité de traitement, un temps de latence et un taux d'erreurs du paquet de données transmis. Cf. 3GPP 23.203.
- **MMS** : messages jusqu'à 600 Ko et 40 destinataires par envoi vers les mobiles. Service dépendant du réseau, des caractéristiques des mobiles utilisés et des formats de contenu supportés.
- **Offre (RRF)** : document officiel détaillé de proposition de service et de matériel, adressé par l'ACMOSS à une communauté utilisatrice avant la signature de la convention d'adhésion au service RRF. Il détaille les types de forfaits auxquels une communauté utilisatrice peut adhérer ainsi que leurs conditions d'utilisation.
- **Opérateur de référence** : opérateur télécom assurant la couverture réseau mobile 4G. Son cœur de réseau présente une interconnexion directe avec le cœur de réseau du RRF. Il met en œuvre les mécanismes de priorité et de préemption prévus par les standards définis par le 3GPP (ACB, ARP, QCI) assurant aux abonnés mobiles au RRF une priorité d'accès au réseau, une priorité d'allocation des ressources réseau portant les flux des services MCX, ainsi qu'un acheminement (scheduling) prioritaire des paquets des flux MCX, adapté aux exigences (débit, délai) des services correspondants. Le cœur de réseau du RRF est interconnecté avec le cœur de réseau de 2 opérateurs :
  - o Orange à partir de 2024
  - o Bouygues Telecom à partir de 2025
- **Opérateur mobile d'Outre-mer** : opérateur d'un réseau mobile ouvert au public déployé dans un des douze territoires d'Outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Terres Australes et Antarctiques Françaises, Wallis-et-Futuna).
- **Opérateur mobile étranger** : opérateur d'un réseau mobile ouvert au public déployé dans un des pays représentés à l'ITU-T, sauf France (métropole et Outre-mer).
- **Opérateur mobile national** : désigne l'un des quatre opérateurs suivants : Orange, SFR, Free Mobile, Bouygues Telecom.

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

- **Opérateur mobile partenaire (exemple : OIV)** : opérateur mobile titulaire d'une licence d'émission dans le spectre radioélectrique, qui exploite à ce titre son propre réseau d'accès radio, non ouvert au public..
- **Partenaire OIV** : organisme d'Importance Vitale, qui est également opérateur mobile titulaire d'une licence d'émission dans le spectre radioélectrique, qui exploite à ce titre un réseau radio détenu par lui-même, et qui a conclu un partenariat avec le RRF permettant au RRF de faire bénéficier aux abonnés mobiles au RRF de la couverture radioélectrique de cet OIV.
- **Poste de travail du RRF** : ordinateur de bureau ou ordinateur portable utilisé pour accéder à des services du RRF. Il peut utiliser un réseau métier (Ethernet filaire ou Wifi) grâce à l'installation par la communauté utilisatrice d'un certificat délivré par RRF ou une clé 4G du RRF pour se raccorder aux services fournis par le RRF.
- **RRF** : Réseau Radio du Futur, système de communication mobile, haut débit et mission critique à destination des services de sécurité et de secours.
- **Utilisateur RRF** : ensemble des utilisateurs MCX RRF et des personnes utilisant un abonnement mobile RRF mais qui ne sont pas utilisatrices du MCX RRF. Ces dernières sont notamment les utilisateurs de la plateforme PCSTORM
- **Services IP sécurisés** : ils permettent d'accéder aux Intranets métiers et à Internet. Les services IP sécurisés sont proposés sur toutes les offres RRF.
- **Services MCX** : les services MCX comprennent le MCPTT (Mission Critical Push To Talk) - Service de conférence vocale ; Le MCVideo - Service de conférence vidéo ; Le MCDData - Service de connectivité de données. Tous ces services sont passés au travers de l'application de communication MCX Sirius. L'application MCX Sirius est disponible à la fois sur les terminaux et tablettes RRF, mais également dans les salles de commandement des différentes communautés utilisatrices du RRF. Les terminaux/tablettes RRF présents dans les offres éligibles sont compatibles avec l'utilisation de l'Application MCX Sirius.
- **Services de communication multimédia** : ce sont les services suivants, offerts par le RRF à savoir la voix (dont VoLTE), l'envoi de SMS et l'envoi de MMS.
- **VoLTE** : la VoLTE est l'acronyme de Voice over LTE (voix sur LTE), service se basant sur une plateforme IMS et permettant d'émettre et de recevoir des appels vocaux en passant par le réseau 4G.

## Conditions tarifaires

Les prix des Services ACMOSS sont soumis à une évolution annuelle tenant compte de modalités de révision de prix votée en conseil d'administration de l'ACMOSS. L'entrée en vigueur des nouveaux tarifs est effective au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant le vote.

L'ACMOSS s'engage à communiquer au Bénéficiaire les informations concernant toute évolution de l'offre (service, tarifs) qui serait décidée par son conseil d'administration. Des explications pratiques relatives à cette modification seront publiées à cette occasion sur le site internet [acmoss.fr](http://acmoss.fr).

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

**Offres RRF**

Pour devenir un abonné mobile au RRF, plusieurs offres sont disponibles :

**Les offres mobiles RRF :**

- Offre utilisateurs opérationnels pour tous les services de sécurité et de secours ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV). Cette offre se décline en 3 forfaits selon le nombre de Go de données mobiles souhaité (1 Go, 5 Go ou 10 Go<sup>1</sup>).
- Offre utilisateurs opérationnels PN-GN dédiée aux clients de la Police Nationale et Gendarmerie Nationale. Cette offre se décline en 3 forfaits selon le nombre de Go de données mobiles souhaité (1 Go, 5 Go ou 10 Go<sup>1</sup>).
- Offre dispatcher mobile dédiée aux dispatchers n'étant raccordés ni au RIE ni à une connexion internet sécurisée. Cette offre se décline en 3 forfaits selon le nombre de Go de données mobiles souhaité (10 Go, 20 Go ou 50 Go<sup>1</sup>).

**Les offres fixes RRF :**

- Offre dispatcher fixe dédiée aux dispatchers raccordés au RIE ou à une connexion internet sécurisée.

**Matériel et services proposés dans chaque offre RRF**

	Offres mobiles RRF			Offres fixes RRF
	Offre utilisateurs opérationnels	Offre utilisateurs opérationnels PN-GN	Offre dispatcher mobile	Offre dispatcher fixe
Terminal MCX ou Tablette MCX	X			
Carte SIM du RRF	X	X	X	
Clé 4G			X	
Accessoires	(en option)	(en option)	(en option)	(en option)
Services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData)	X		X	X
Services de communication multimédia (Voix, SMS, MMS)	X	X		
Services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)	X	X	X	

X si présent dans l'offre

<sup>1</sup> Le choix du nombre de Go est à la main de la communauté utilisatrice et peut varier d'un utilisateur à un autre au sein de la communauté.

## Offre utilisateurs opérationnels

L'offre utilisateurs opérationnels est disponible pour tous les services de sécurité et de secours de l'Etat et des collectivités territoriales, en France métropolitaine. Elle est accessible aux opérateurs d'importance vitale (OIV) qui en font la demande auprès de l'ACMOSS pour leurs besoins liés aux activités de sécurité des personnes.

L'offre utilisateurs opérationnels permet d'accéder aux services du RRF en mobilité. Ces services s'appuient sur plusieurs composantes dont l'accès aux capacités du réseau des deux opérateurs de référence Orange et Bouygues Telecom<sup>2</sup> ainsi que des deux autres opérateurs mobiles nationaux Free Mobile et SFR en itinérance nationale.

### Offre utilisateurs opérationnels

L'offre utilisateurs opérationnels se décline en 3 forfaits suivant la consommation de données mobiles (en Go) voulue par la communauté utilisatrice et qui ne diffèrent que par le nombre de Go de données mobiles (1 Go, 5 Go ou 10 Go).

### Tarifs des forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels

	France métropolitaine	EEE et Suisse	Tarif par mois
Offre utilisateurs opérationnels – Forfait 1 Go	1 Go	0,25 Go	37,5 €
Offre utilisateurs opérationnels – Forfait 5 Go	5 Go	2 Go	41,5 €
Offre utilisateurs opérationnels – Forfait 10 Go	10 Go	5 Go	46,5 €
Options (Accessoires)			Voir section « accessoires »

Le terminal RRF ou la tablette RRF ainsi que la SIM sont inclus dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les communautés (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »)

Le forfait inclut également 2h d'appel, 100 SMS et 10 MMS.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

Les communications multimédia (Voix, SMS et MMS) hors forfait sont détaillées dans la section « Services de communication multimédia »

### Services de base et équipements de chaque forfait de l'offre utilisateurs opérationnels

Chaque forfait inclut les équipements et services de communication suivants :

- Un terminal RRF (ou au choix une tablette RRF)
- Une carte SIM RRF
- L'application MCX Syrius installée sur le terminal RRF ou la tablette RRF
- L'accès aux services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData)<sup>3</sup> en France métropolitaine
- L'accès aux services de communication multimédia (Voix, SMS, MMS) en France métropolitaine
- L'accès aux services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet) en France métropolitaine

<sup>2</sup> Orange à partir de 2024, Bouygues à partir de 2025

<sup>3</sup> Lors de la V1 du RRF, seuls les services MCPTT sont disponibles. Les services MCVideo et MCData ne sont pas disponibles. Ces services MCVideo et MCData seront disponibles dans les versions ultérieures de RRF à partir de 2025. Des services Vidéo et data sont néanmoins disponibles dans l'offre mais ne disposent pas de la même qualité de service.

Services renouvelés tous les mois		Depuis la France métropolitaine (sur le RRF)	Depuis l'EEE, la Suisse & en Outremer (en itinérance internationale)	Depuis le reste du monde (en itinérance internationale)
Service MCX	MCPTT, MCVideo, MCdata	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
	Appels voix vers un utilisateur RRF	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
Services de communication multimédia	Appels voix vers un utilisateur non-RRF	<b>120 min<sup>5</sup></b>  Au-delà, comptabilisé en hors forfait (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>120 min<sup>5</sup></b>  Au-delà, comptabilisé en hors forfait (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
	SMS/MMS vers un utilisateur RRF	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
	SMS/MMS vers un utilisateur non RRF	<b>100 SMS<sup>6</sup></b> <b>10 MMS<sup>6</sup></b>  Au-delà, comptabilisé en hors forfait (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>100 SMS<sup>6</sup></b> <b>10 MMS<sup>6</sup></b>  Au-delà, comptabilisé en hors forfait (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
Services IP sécurisés	Accès aux Intranets métiers et à Internet	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>4</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)

(Voir détail des tarifs des services MCX, services de communication multimédia et services IP sécurisés dans les sections suivantes)

#### Autres services inclus dans les forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels

#### Accès aux communications des réseaux bas-débit (sous réserve de déploiement par l'ACMOSS des passerelles requises pour mettre en œuvre ces communications)

Afin d'assurer la continuité de service pendant la phase de transition vers le RRF, chaque forfait inclut la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit Tétrapol. Le forfait prévoit également la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit pour les besoins pérennes, des réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime). Le volume de déploiement de passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit est déterminé par l'ACMOSS selon les besoins des communautés utilisatrices et se fait lors des travaux de déploiement du RRF en France métropolitaine.

Une offre de passerelles-bas débit est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

#### Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

<sup>4</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

<sup>5</sup> Vers la France métropolitaine uniquement et hors appels vers les numéros surtaxés

<sup>6</sup> Vers la France métropolitaine uniquement et hors service de numéros courts et spéciaux et SMS surtaxés.

### Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

### Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS.

### Garantie

Chaque forfait inclut un service de garantie pour les terminaux RRF, les tablettes RRF ou les accessoires RRF.

Cette garantie couvre :

(1) Les dysfonctionnements résultant d'une utilisation normale des terminaux, tablettes et accessoires entretenus conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS. Le périmètre de garantie matérielle initiale correspond à la réparation matérielle ou à l'échange des matériels défectueux (par exemple si le coût de réparation est supérieur au coût d'un matériel neuf équivalent). La durée de la garantie commence à compter de la réception du matériel par la communauté utilisatrice et est de :

- Trois (3) ans pour les terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les batteries des terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les clés 4G et accessoires

(2) La prise en charge des batteries dans le cadre de la garantie associée aux terminaux RRF lorsque la performance des batteries est en dessous de 60 % de leur capacité nominale, sous réserve que les batteries aient fait l'objet d'une utilisation et d'un entretien normaux conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS (entre autres le nombre et la conformité des cycles de recharges par rapport aux seuils et recommandations déclarés par le constructeur).

(3) Les opérations de « rétrofit » éventuelles (corrections de fonctionnalités défailtantes), y compris à titre préventif, à la suite de la constatation de défaillances matérielles touchant plus de 10 % du parc déployé de terminal ou de tablette sur une période d'an.

(4) Pour les terminaux RRF et les tablettes RRF, le remplacement du terminal en cas de perte, casse, bris ou vol dans la limite d'un nombre de demande de remplacement par an ne dépassant pas 5% de la flotte du Bénéficiaire. En cas de dépassement du nombre de demandes de remplacement, l'ACMOSS se réserve le droit de facturer chaque nouveau renouvellement au Bénéficiaire.

### Modification, durée, renouvellement, résiliation

#### Modification

La communauté utilisatrice peut à tout moment changer, à la hausse ou à la baisse, la capacité de données mobiles (en Go) de son forfait (ex : passage de 1 Go à 5 Go, ou passage de 10 Go à 5 Go).

La demande de modification s'effectue directement dans le SI-G et elle prend effet le mois suivant la demande.

#### Durée et renouvellement

Les forfaits mobiles RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement du terminal, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

#### Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des options souscrites pour les accessoires et associées au forfait.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 85% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

**Exemple (non contractuel) :**

*Une communauté utilisatrice a 1 abonné avec un forfait à 1 Go/mois (37,5 €/mois). Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13<sup>ème</sup> mois.*

*La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 37,5 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 733,13 € (23 x 37,5 € x 85%) correspondant aux frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.*

**Offre saisonnière**

Une offre saisonnière est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

## Offre utilisateurs opérationnels PN-GN

L'offre utilisateurs opérationnels PN-GN est disponible pour la Police Nationale et la Gendarmerie Nationale.

L'offre utilisateurs opérationnels PN-GN permet d'accéder aux services du RRF en mobilité. Ces services s'appuient sur plusieurs composantes dont l'accès aux capacités du réseau de ses deux opérateurs de référence Orange et Bouygues Telecom<sup>7</sup> ainsi que des deux autres opérateurs mobiles nationaux Free Mobile et SFR en itinérance nationale.

### Offre utilisateurs opérationnels PN-GN

L'offre utilisateurs opérationnels PN-GN se décline en 3 forfaits suivant la consommation de données mobiles (en Go) voulue par la communauté utilisatrice et qui ne diffèrent que par le nombre de Go de données mobiles (1 Go, 5 Go ou 10 Go).

### Tarifs des forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels PN-GN

	Nombre de Go en France métropolitaine	Nombre de Go en EEE et en Suisse	Tarif par mois
Offre utilisateurs opérationnels PN-GN – Forfait 1 Go	1 Go	0,25 Go	21,5 €
Offre utilisateurs opérationnels PN-GN – Forfait 5 Go	5 Go	2 Go	25,5 €
Offre utilisateurs opérationnels PN-GN – Forfait 10 Go	10 Go	5 Go	30,5 €
Options (Accessoires)			Voir section « accessoires »

La SIM RRF est incluse dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

Le terminal RRF ou la tablette RRF ne sont pas inclus dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les communautés (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »)

Le forfait inclut également 2h d'appel, 100 SMS et 10 MMS.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

Les communications multimédia (Voix, SMS et MMS) hors forfait sont détaillées dans la section « Services de communication multimédia »

### Services de base et équipements des forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels PN-GN

Chaque forfait inclut les équipements et services de communication suivants :

- Une carte SIM RRF intégrant le profil STORM permettant l'accès aux réseaux tactiques STORM
- L'accès aux services de communication multimédia (Voix, SMS, MMS)
- L'accès aux services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)

<sup>7</sup> Orange à partir de 2024, Bouygues à partir de 2025

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

Services renouvelés tous les mois		Depuis la France métropolitaine	Depuis l'Europe & en Outremer (en itinérance internationale)	Depuis le reste du monde (en itinérance internationale)
Services de communication multimédia	Appels vers un utilisateur RRF	<b>Dans le forfait<sup>8</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>8</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
	Appels vers un utilisateur non-RRF	<b>120 min<sup>9</sup></b> <b>Au-delà, comptabilisé en hors forfait</b> (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>120 min<sup>9</sup></b> <b>Au-delà, comptabilisé en hors forfait</b> (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
	SMS/MMS vers un utilisateur RRF	<b>Dans le forfait<sup>8</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>8</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
	SMS/MMS vers un utilisateur non RRF	<b>100 SMS<sup>10</sup></b> <b>10 MMS<sup>10</sup></b> <b>Au-delà, comptabilisé en hors forfait</b> (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>100 SMS<sup>10</sup></b> <b>10 MMS<sup>10</sup></b> <b>Au-delà, comptabilisé en hors forfait</b> (voir détail dans la section « Services de communication multimédia »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
Services IP sécurisés	Accès aux Intranets métiers et à Internet	<b>Dans le forfait<sup>8</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>8</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)

(Voir détail des tarifs des services multimédia et services IP sécurisés dans les sections suivantes)

**Autres services inclus dans les forfaits de l'offre utilisateurs opérationnels PN-GN**

**Compatibilité avec les terminaux et Tablettes Néo**

Les terminaux et tablettes (Néo) de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale sont compatibles avec les technologies réseau en cours d'usage sur les réseaux de l'ACMOSS.

**Interconnexion entre le MCX STORM et le MCX RRF**

Le serveur d'applications MCX proposé par RRF est interconnecté avec le serveur MCX STORM garantissant une capacité native d'échanges entre tous les services utilisateurs du RRF (au niveau du terrain ou de la salle de commandement).

**Interconnexion entre MCX Storm et cœur de réseau RRF**

Le service de transport de données permet aux utilisateurs PN-GN d'accéder au MCX STORM.

**Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio**

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

<sup>8</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

<sup>9</sup> Vers la France métropolitaine uniquement et hors appels vers les numéros surtaxés

<sup>10</sup> Vers la France métropolitaine uniquement et hors service de numéros courts et spéciaux et SMS surtaxés.

## LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

### Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

### Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS.

### Garantie

Chaque forfait inclut un service de garantie pour les terminaux RRF, les tablettes RRF ou les accessoires RRF.

Cette garantie couvre :

(1) Les dysfonctionnements résultant d'une utilisation normale des terminaux, tablettes et accessoires entretenus conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS. Le périmètre de garantie matérielle initiale correspond à la réparation matérielle ou à l'échange des matériels défectueux (par exemple si le coût de réparation est supérieur au coût d'un matériel neuf équivalent). La durée de la garantie commence à compter de la réception du matériel par la communauté utilisatrice et est de :

- Trois (3) ans pour les terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les batteries des terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les clés 4G et accessoires

(2) La prise en charge des batteries dans le cadre de la garantie associée aux terminaux RRF lorsque la performance des batteries est en dessous de 60 % de leur capacité nominale, sous réserve que les batteries aient fait l'objet d'une utilisation et d'un entretien normaux conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS (entre autres le nombre et la conformité des cycles de recharges par rapport aux seuils et recommandations déclarés par le constructeur).

(3) Les opérations de « rétrofit » éventuelles (corrections de fonctionnalités défectueuses), y compris à titre préventif, à la suite de la constatation de défaillances matérielles touchant plus de 10 % du parc déployé de terminal ou de tablette sur une période d'un an.

### Modification, durée, renouvellement, résiliation

#### Modification

La communauté utilisatrice peut à tout moment changer, à la hausse ou à la baisse, la capacité de données mobiles (en Go) de son forfait (ex : passage de 1 Go à 5 Go, ou passage de 10 Go à 5 Go).

La demande de modification s'effectue directement dans le SI-G et elle prend effet le mois suivant la demande.

#### Durée et renouvellement

Les forfaits mobiles RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'abonnement, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

#### Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des options souscrites pour les accessoires et associées au forfait.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 85% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

**Exemple (non contractuel) :**

*Une communauté utilisatrice a 1 abonné avec un forfait à 1 Go/mois (21,5 €/mois). Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13<sup>ème</sup> mois.*

*La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 21,5 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 420,33 € (23 x 21,5 € x 85%) correspondant au frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.*

**Offre saisonnière**

Une offre saisonnière est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

## Offre dispatcher mobile

L'offre dispatcher mobile est disponible pour tous les services de sécurité et de secours ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV).

L'offre dispatcher mobile permet d'accéder aux services du RRF en mobilité. Ces services s'appuient sur plusieurs composantes dont l'accès aux capacités du réseau de ses deux opérateurs de référence Orange et Bouygues Telecom<sup>11</sup> ainsi que des deux autres opérateurs mobiles nationaux Free Mobile et SFR en itinérance nationale.

### Offre dispatcher mobile

L'offre dispatcher mobile se décline en 3 forfaits suivant la consommation de données mobiles (en Go) voulue par la communauté utilisatrice et qui ne diffèrent que par le nombre de Go de données mobiles (10 Go, 20 Go ou 50 Go).

### Tarifs des forfaits de l'offre dispatcher mobile

	Tarif par mois
Offre dispatcher mobile – Forfait 10 Go	15 €
Offre dispatcher mobile – Forfait 20 Go	25 €
Offre dispatcher mobile – Forfait 50 Go	55 €

La clé 4G RRF est incluse dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS

Le terminal RRF ou la tablette RRF ne sont pas inclus dans le tarif mensuel proposé par l'ACMOSS.

Dépassement du forfait : en cas de dépassement du forfait, l'utilisateur en est informé par message mais continue à accéder au service sans restriction de débit ou de qualité de service.

Le Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go.

La facturation est effectuée en appliquant un mécanisme « de flotte » avantageux pour les communautés (voir section « Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte »).

### Services de base et équipements des forfaits de l'offre dispatcher mobile RRF

L'offre dispatcher mobile permet d'accéder au RRF qui s'appuie sur les capacités du réseau de ses deux opérateurs de référence.

Chaque forfait inclut les équipements et services de communication suivants :

- Une Clé 4G incluant la SIM RRF
- L'application MCX Sirius dispatcher accessible depuis le poste de travail de la communauté utilisatrice ou installée sur un terminal RRF ou une tablette RRF
- L'accès aux services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData)
- L'accès aux services IP sécurisés (accès aux Intranets métiers et à Internet)

Services renouvelés tous les mois

Services renouvelés tous les mois		Depuis la France métropolitaine (sur le RRF)	Depuis l'Europe & en Outremer (en itinérance internationale)	Depuis le reste du monde (en itinérance internationale)
Services MCX	MCPTT, MCVideo, MCdata	<b>Dans le forfait<sup>12</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>12</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)
Services IP sécurisés	Accès aux Intranets métiers et à Internet	<b>Dans le forfait<sup>12</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>12</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)

<sup>11</sup> Orange à partir de 2024, Bouygues à partir de 2025

<sup>12</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

(Voir détail des tarifs des services MCX, services de communication multimédia et services IP sécurisés dans les sections suivantes)

### Autres services inclus dans les forfaits de l'offre dispatcher mobile

### Accès aux communications des réseaux bas-débit (sous réserve de déploiement par l'ACMOSS des passerelles requises pour mettre en œuvre ces communications)

Afin d'assurer la continuité de service pendant la phase de transition vers RRF, chaque forfait inclut la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit Tétrapol. Le forfait prévoit également la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit pour les besoins pérennes, des réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime). Le volume de déploiement de passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit est déterminé par l'ACMOSS selon les besoins des communautés utilisatrices et se fait lors des travaux de déploiement du RRF en France métropolitaine.

Une offre de passerelles-bas débit est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

### Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

### Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

### Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS.

### Garantie

Chaque forfait inclut un service de garantie pour les terminaux RRF, les tablettes RRF ou les accessoires RRF.

Cette garantie couvre :

(1) Les dysfonctionnements résultant d'une utilisation normale des terminaux, tablettes et accessoires entretenus conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS. Le périmètre de garantie matérielle initiale correspond à la réparation matérielle ou à l'échange des matériels défectueux (par exemple si le coût de réparation est supérieur au coût d'un matériel neuf équivalent). La durée de la garantie commence à compter de la réception du matériel par la communauté utilisatrice et est de :

- Trois (3) ans pour les terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les batteries des terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les clés 4G et accessoires

(2) La prise en charge des batteries dans le cadre de la garantie associée aux terminaux RRF lorsque la performance des batteries est en dessous de 60 % de leur capacité nominale, sous réserve que les batteries aient fait l'objet d'une utilisation et d'un entretien normaux conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS (entre autres le nombre et la conformité des cycles de recharges par rapport aux seuils et recommandations déclarés par le constructeur).

(3) Les opérations de « rétrofit » éventuelles (corrections de fonctionnalités défectueuses), y compris à titre préventif, à la suite de la constatation de défaillances matérielles touchant plus de 10 % du parc déployé de terminal ou de tablette sur une période d'un an.

### Modification, durée, renouvellement, résiliation

#### Modification

La communauté utilisatrice peut à tout moment changer, à la hausse ou à la baisse, la capacité de données mobiles (en Go) de son forfait (ex : passage de 10 Go à 20 Go, ou passage de 50 Go à 20 Go).

La demande de modification s'effectue directement dans le SI-G et elle prend effet le mois suivant la demande.

#### Durée et renouvellement

Les forfaits mobiles RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'abonnement, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

### Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des options souscrites pour les accessoires et associées au forfait.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 40% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

#### **Exemple (non contractuel) :**

*Une communauté utilisatrice a 1 dispatcher mobile avec un forfait à 10 Go/mois (15 €/mois). Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13<sup>ème</sup> mois.*

*La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 15 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 138 € (23 x 15 € x 40%) correspondant au frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.*

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

Service MCX

Service MCX

Les services MCX sont accessibles depuis les mobiles des utilisateurs RRF, et depuis les salles de commandement à travers plusieurs solutions d'intégration :

- une application MCX RRF pour salle de commandement, comprenant des fonctionnalités adaptées aux missions des opérateurs de ces salles et, permettant l'accès aux communications MCX depuis les salles de commandement (en version « standalone » ou grâce aux API et SDK cités ci-après) ;
- une application MCX RRF pour mobiles (terminaux RRF ou tablette RRF), permettant l'accès depuis les mobiles RRF ;
- une application MCX RRF d'administration comprenant les fonctionnalités d'administration des services MCX utilisée sur des postes de travail situés dans des salles de commandement ;
- des API et des kits de développement (SDK), permettant l'intégration des fonctionnalités MCX du RRF dans les applications de gestion opérationnelle développées par les métiers ;
- des applications externes au RRF, communiquant avec le serveur MCX du RRF en utilisant les interfaces client / serveur standardisées 3GPP.

Toute communication MCX (MCPTT, MCVideo, MCData) est passée depuis l'application MCX Syrius.

Cas d'accès au réseau

	Cas d'accès au réseau	Modalité de tarification des données
Service MCX	Connexion en 4G/5G sur le réseau RRF en France métropolitaine	<b>Dans le forfait<sup>13</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	Connexion en 4G/5G en itinérance sur un opérateur national autre que celui de référence	<b>Dans le forfait<sup>13</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	Connexion en 4G/5G en itinérance sur un opérateur d'Outre-mer, ou un opérateur à l'étranger en EEE ou en Suisse	<b>Dans le forfait<sup>13</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	Connexion en 4G/5G en itinérance sur un opérateur à l'étranger (hors Outre-mer, EEE et Suisse)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » ou dans la section « Itinérance dans le reste du monde » selon le pays de connexion)
	Connexion en 4G/5G via un opérateur partenaire (OIV)	<b>Hors forfait</b> (selon les modalités définies dans la section « Itinérance sur un opérateur partenaire OIV »)
	Connexion en Ethernet ou wifi	<b>Illimité</b> (Aucun Go n'est décompté du forfait du client)

<sup>13</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

Services de communication multimédia

Les services de communication multimédia offerts par le RRF sont de 3 types :

- Emission d'un appel - la voix (dont VoLTE),
- L'envoi de SMS,
- L'envoi de MMS.

Emission d'un appel, envoi d'un SMS ou envoi d'un MMS

		Vers un utilisateur RRF			Vers un utilisateur non RRF		
		Située en France métropolitaine	Situé en Europe & en Outremer	Situé dans le reste du monde	Située en France métropolitaine	Situé en Europe & en Outremer	Situé dans le reste du monde
Depuis la France métropolitaine	Appel voix (VoLTE)	<b>Dans le forfait<sup>14</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)			120 min <sup>15</sup> puis 0,011 <sup>16</sup> €/min + consommation des Go <sup>17</sup>	120 min <sup>15</sup> puis 0,02 <sup>16</sup> €/min + consommation des Go <sup>17</sup>	0,03 <sup>16</sup> €/min + consommation des Go <sup>17</sup>
	SMS	<b>Dans le forfait<sup>14</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)			100 SMS <sup>18</sup> puis 0,04 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go <sup>17</sup>	100 SMS <sup>18</sup> puis 0,09 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go <sup>17</sup>	0,09 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go <sup>17</sup>
	MMS	<b>Dans le forfait<sup>14</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)			10 MMS <sup>18</sup> puis 0,38 <sup>16</sup> €/MMS + consommation des Go <sup>17</sup>	10 MMS <sup>18</sup> puis 0,55 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go <sup>17</sup>	0,38 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go <sup>17</sup>
Depuis l'EEE, la Suisse et l'Outremer (en itinérance internationale)	Appel voix (VoLTE)	<b>Dans le forfait<sup>14</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)			120 min <sup>15</sup> puis 0,011 <sup>16</sup> €/min + consommation des Go <sup>17</sup>	120 min <sup>15</sup> puis 0,011 <sup>16</sup> €/min + consommation des Go <sup>17</sup>	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » et « Hors forfait sur l'interconnexion (Voix, SMS, MMS) »)
	SMS				100 SMS <sup>18</sup> puis 0,04 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go en itinérance <sup>17</sup>	100 SMS <sup>18</sup> puis 0,09 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go en itinérance <sup>17</sup>	
	MMS				10 MMS <sup>18</sup> puis 0,38 <sup>16</sup> €/MMS + consommation de Go en itinérance <sup>17</sup>	10 MMS <sup>18</sup> puis 0,55 <sup>16</sup> €/SMS + consommation de Go en itinérance <sup>17</sup>	
Depuis le reste du monde (en itinérance internationale)		<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)			<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » et « Hors forfait sur l'interconnexion (Voix, SMS, MMS) »)		

<sup>14</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

<sup>15</sup> Hors appels vers les numéros surtaxés

<sup>16</sup> L'ACMOSS est en cours de négociation avec les opérateurs pour réviser les prix d'interconnexion à la baisse

<sup>17</sup> Décompté du nombre de Go disponibles dans le forfait souscrit par la communauté utilisatrice.

<sup>18</sup> Hors service de numéros courts et spéciaux et SMS surtaxés.

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

Reçu en préfecture le 21/05/2024



Publié le

ID : 042-214202079-20240513-DL20240061-DE

Réception d'un appel, d'un SMS ou d'un MMS

		émis par un utilisateur RRF			émis par un utilisateur non RRF			
		Située en France métropolitaine	Situé en Europe & en Outremer	Situé dans le reste du monde	Située en France métropolitaine	Situé en Europe & en Outremer	Situé dans le reste du monde	
En France métropolitaine	Appel voix (VoLTE)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	
	SMS	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	MMS	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
En Europe & en Outremer (en itinérance internationale)		<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	<b>Dans le forfait<sup>19</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)	
Dans le reste du monde (en itinérance internationale)		<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » et « Hors forfait sur l'interconnexion (Voix, SMS, MMS) »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » et « Hors forfait sur l'interconnexion (Voix, SMS, MMS) »)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » et « Hors forfait sur l'interconnexion (Voix, SMS, MMS) »)	

<sup>19</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

Services IP sécurisés

Ils permettent d'accéder aux Intranets métiers et à Internet.

Cas d'accès au réseau

	Cas d'accès au réseau	Modalité de tarification des données
Service IP sécurisés	Connexion en 4G/5G sur le réseau RRF en France métropolitaine	<b>Dans le forfait<sup>20</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	Connexion en 4G/5G en itinérance sur un opérateur national autre que celui de référence	<b>Dans le forfait<sup>20</sup></b> (décompté du nombre de Go en France métropolitaine du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	Connexion en 4G/5G en itinérance sur un opérateur d'Outre-mer, ou un opérateur à l'étranger en EEE ou en Suisse	<b>Dans le forfait<sup>20</sup></b> (décompté du nombre de Go en EEE et Suisse du forfait et comptabilisé au niveau de la flotte - voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)
	Connexion en 4G/5G en itinérance sur un opérateur à l'étranger (hors Outre-mer, EEE et Suisse)	<b>Hors forfait</b> (voir détail dans la section « Hors forfait sur l'itinérance » ou dans la section « Itinérance dans le reste du monde » selon le pays de connexion)
	Connexion en 4G/5G via un opérateur partenaire (OIV)	<b>Hors forfait</b> (selon les modalités définies dans la section « Itinérance sur un opérateur partenaire OIV »)
	Connexion en Ethernet ou wifi	<b>Illimité</b> (Aucun Go n'est décompté du forfait du client)

<sup>20</sup> « Dans le forfait » dans la limite des Go disponibles dans le forfait choisi. Au-delà, chaque Go peut être comptabilisé en hors-forfait selon la consommation totale de la communauté utilisatrice (voir détail dans la section « Décompte de la donnée mobile du forfait - Mécanisme de flotte »)

## Décompte de la donnée mobile du forfait – Mécanisme de flotte

### Mécanisme de flotte

L'ACMOSS met en place un mécanisme dit « de flotte » pour le décompte de la donnée mobile du forfait. Lorsqu'une communauté utilisatrice souscrit à un ou plusieurs forfaits RRF, elle peut choisir de définir une flotte d'abonnés (au niveau d'un département, d'une région). Dès lors, la flotte dispose, au 1<sup>er</sup> jour de chaque mois (date de début du cycle de facturation<sup>21</sup>) d'une capacité de données mobiles égale à la somme des Go disponibles de toutes les offres de ses abonnés.

#### Exemple (non contractuel) :

Une communauté utilisatrice définit une flotte avec ses 4 abonnés suivants :

- Utilisateur A avec un forfait à 1 Go/mois
- Utilisateur B avec un forfait à 5 Go/mois
- Utilisateur C avec un forfait à 10 Go/mois
- Dispatcher D avec un forfait à 50 Go/mois

⇒ **Au total, la flotte dispose d'une capacité de données mobiles de 66 Go/mois**

Lorsqu'un abonné utilise un service RRF consommant de la donnée mobile (services MCX, services de communication multimédia, accès à internet etc...), le nombre de Go consommé est décompté de son forfait mais également de la capacité globale de la flotte. Une fois que l'abonné a consommé la totalité des données mobiles disponibles sur son forfait, il est alerté par message mais peut toujours continuer à utiliser les services mobiles sans restriction de débit ou de qualité de service. Le nombre de Go supplémentaires consommé par l'abonné pourra faire l'objet d'une facturation en hors forfait.

A la fin du cycle de facturation<sup>21</sup>, un bilan de consommation de données mobiles est effectué au niveau de la flotte. Tous les Go consommés au-delà de la capacité de données mobiles de la flotte sont facturés en hors forfait.

#### Reprise de l'exemple précédent (non contractuel) :

**Scénario 1 :** A la fin du mois, les consommations par abonné sont les suivantes :

- Abonné A a consommé 3 Go sur le mois (sur les 1 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné B a consommé 4 Go sur le mois (sur les 5 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné C a consommé 11 Go sur le mois (sur les 10 Go/mois prévus dans son forfait)
- Dispatcher D a consommé 47 Go sur le mois (sur les 50 Go/mois prévus dans son forfait)

⇒ **Au total, la flotte a consommé 65 Go sur le mois (sur les 66 Go disponibles). La flotte ne paye pas de Go en hors forfait.**

**Scénario 2 :** A la fin du mois, les consommations sont les suivantes :

- Abonné A a consommé 3 Go sur le mois (sur les 1 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné B a consommé 5 Go sur le mois (sur les 5 Go/mois prévus dans son forfait)
- Abonné C a consommé 10 Go sur le mois (sur les 10 Go/mois prévus dans son forfait)
- Dispatcher D a consommé 50 Go sur le mois (sur les 50 Go/mois prévus dans son forfait)

⇒ **Au total, la flotte a consommé 68 Go sur le mois (sur les 66 Go disponibles). La flotte paye 2 Go en hors forfait**

Chaque communauté utilisatrice peut choisir de modifier de manière dynamique son mix de forfaits (1 Go / 5 Go / 10 Go).

Le mécanisme de flotte s'applique également sur les données mobiles consommées sur l'Espace Economique Européen et la Suisse

### Tarifification de la donnée mobile en hors forfait

Le tarif du Go hors forfait est facturé 1,16 €/Go à la communauté utilisatrice.

<sup>21</sup> Le cycle de facturation débute à 00:00:00 le 1er de chaque mois et se termine à 23:59:59 la veille du début du prochain cycle.

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

Hors forfait sur l'itinérance

Les tarifs d'itinérance sont en cours de négociation entre l'ACMOSS et les opérateurs.

Les tarifs seront communiqués dans une version ultérieure de la convention d'abonnés

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

Hors forfait sur l'Interconnexion  
(Voix, SMS, MMS)

Les tarifs d'interconnexion (Voix, SMS, MMS) sont en cours de négociation entre l'ACMOSS et les opérateurs.

Les tarifs seront communiqués dans une version ultérieure de la convention d'abonnés

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

**Itinérance sur un opérateur partenaire (OIV)**

La section suivante présente les cas d'usage d'un client connecté en itinérance sur le réseau d'un opérateur partenaire (OIV).

Les forfaits actuels (valables du 22/09/2023 au 21/09/2024) ne prévoient pas d'itinérance sur un opérateur partenaire OIV. Cette possibilité sera disponible dans une version ultérieure de RRF.

## Offre dispatcher fixe

L'offre dispatcher fixe est disponible pour tous les services de sécurité et de secours ainsi que les opérateurs d'importance vitale (OIV) ayant un accès au RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) ou à une connexion internet sécurisée.

L'offre dispatcher fixe permet d'accéder aux services proposés par l'ACMOSS via une connexion au RIE (Réseau Interministériel de l'Etat) ou une connexion internet sécurisée. Il ne s'appuie pas sur les capacités réseau mobile du RRF.

### Prix de l'offre dispatcher fixe

	Tarif par mois
Offre dispatcher fixe	5 €

### Services de base du forfait dispatcher fixe

Le forfait inclut les services de communication suivants :

- L'accès à l'application MCX Syrius dispatcher via un poste de travail de la communauté utilisatrice connecté au RIE ou à une connexion internet sécurisée.
- L'accès aux services MCX (MCPTT, MCVideo, MCData) via une connexion Ethernet ou wifi

### Autres services inclus dans le forfait dispatcher fixe

#### Accès aux communications des réseaux bas-débit (sous réserve de déploiement par l'ACMOSS des passerelles requises pour mettre en œuvre ces communications)

Afin d'assurer la continuité de service pendant la phase de transition vers le RRF, chaque forfait inclut la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit Tétrapol. Le forfait prévoit également la possibilité d'utiliser les passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit pour les besoins pérennes, des réseaux DMR étatiques (DMR montagne, VHF aéro et maritime). Le volume de déploiement de passerelles locales d'interconnexion avec les réseaux bas-débit est déterminé par l'ACMOSS selon les besoins des communautés utilisatrices et se fait lors des travaux de déploiement du RRF en France métropolitaine.

Une offre de passerelles-bas débit est en cours d'élaboration par l'ACMOSS.

#### Accès à la capacité d'extension projetable de la couverture radio

Chaque forfait prévoit l'utilisation de capacités d'extension projetable de la couverture radio, via le service des véhicules de réponse rapide (VRR) et des stations de base déployables (SDB) mis à disposition par l'ACMOSS. Ces dispositifs visent à déployer en urgence ou de façon anticipée, une capacité de couverture radioélectrique mobile.

Chaque communauté utilisatrice peut demander le déploiement par l'ACMOSS d'un VRR ou d'une SDB selon les modalités définies par l'ACMOSS pour le déploiement de ces capacités. Toute demande de déploiement d'un VRR ou d'une SDB est soumise à validation de l'ACMOSS.

#### Commandes d'accessoires

Chaque forfait prévoit la possibilité pour une communauté utilisatrice de commander des accessoires. Ces accessoires ne sont pas compris dans le montant du forfait et constituent des options payantes (voir détail en section « accessoires » pour les accessoires proposés et les modalités tarifaires associées).

#### Envoi des équipements

Chaque forfait inclut la préparation et le colisage des équipements pour l'envoi des équipements à l'adresse indiquée par la communauté utilisatrice lors de la souscription mais exclut les frais d'expédition qui sont en sus du montant du forfait et sont à la charge de la communauté utilisatrice. Ils sont facturés sur la base des frais de transport réellement engagés par l'ACMOSS.

#### Garantie

Chaque forfait inclut un service de garantie pour les terminaux RRF, les tablettes RRF ou les accessoires RRF.

Cette garantie couvre :

## LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024

(1) Les dysfonctionnements résultant d'une utilisation normale des terminaux, tablettes et accessoires entretenus conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS. Le périmètre de garantie matérielle initiale correspond à la réparation matérielle ou à l'échange des matériels défectueux (par exemple si le coût de réparation est supérieur au coût d'un matériel neuf équivalent). La durée de la garantie commence à compter de la réception du matériel par la communauté utilisatrice et est de :

- Trois (3) ans pour les terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les batteries des terminaux et tablettes RRF ;
- Un (1) an pour les clés 4G et accessoires

(2) La prise en charge des batteries dans le cadre de la garantie associée aux terminaux RRF lorsque la performance des batteries est en dessous de 60 % de leur capacité nominale, sous réserve que les batteries aient fait l'objet d'une utilisation et d'un entretien normaux conformément aux prescriptions du constructeur et/ou de l'ACMOSS (entre autres le nombre et la conformité des cycles de recharges par rapport aux seuils et recommandations déclarés par le constructeur).

(3) Les opérations de « rétrofit » éventuelles (corrections de fonctionnalités défailtantes), y compris à titre préventif, à la suite de la constatation de défaillances matérielles touchant plus de 10 % du parc déployé de terminal ou de tablette sur une période d'an.

(4) Pour les terminaux RRF et les tablettes RRF, le remplacement du terminal en cas de perte, casse, bris ou vol dans la limite d'un nombre de demande de remplacement par an ne dépassant pas 5% de la flotte du Bénéficiaire. En cas de dépassement du nombre de demandes de remplacement, l'ACMOSS se réserve le droit de facturer chaque nouveau renouvellement au Bénéficiaire.

### Durée, renouvellement, résiliation

#### Durée et renouvellement

Les forfaits dispatchers fixes RRF sont assortis d'un engagement de trente-six (36) mois.

Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'abonnement, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

#### Résiliation

La communauté utilisatrice peut résilier un forfait en contactant l'ACMOSS.

Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat ainsi que des communications passées et des options souscrites pour les accessoires et associées au forfait.

Lorsque la communauté utilisatrice résilie un forfait avant la fin du 36e mois suivant la souscription de celui-ci, elle est redevable de 100% des montants mensuels forfaitaires (qui correspondent aux frais fixes de l'abonnement) restant dus jusqu'au 36e mois inclus via à vis de l'ACMOSS. Ces montants deviennent alors immédiatement exigibles.

La prise d'effet de la résiliation met fin à l'accès aux services.

#### **Exemple (non contractuel) :**

*Une communauté utilisatrice a 1 dispatcher fixe avec un forfait à 5 €/mois. Elle décide de résilier son abonnement au bout du 13<sup>ème</sup> mois.*

*La communauté utilisatrice aura donc payé à l'ACMOSS 37,5 €/mois sur les 13 premiers mois et doit à l'ACMOSS, suite à la résiliation la somme de 115 € (23 x 5 € x 100%) correspondant au frais fixes de l'abonnement sur les 23 mensualités restant dues.*

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
 SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

**Accessoires (option)**

**Description des accessoires, durée, renouvellement, résiliation**

**Description des accessoires**

Le client peut acquérir, en sus de son forfait un ensemble d'accessoires :

Accessoire	Description	Prix (par mois pour les 100 premiers accessoires)
Fourniture d'une micro-poire Bluetooth	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le mobile RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le terminal. La micro-poire Bluetooth est reliée au smartphone par Bluetooth. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	3,37 €
Fourniture d'une micro-poire filaire	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le terminal RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le smartphone. La micro-poire filaire est reliée au terminal RRF par USB-C. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité.	3,37 €
Fourniture d'une micro-poire mode direct filaire	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le terminal RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le smartphone. La micro-poire filaire est reliée au terminal RRF par USB-C. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité. Le RRF s'appuie en fonctionnement par défaut sur le réseau 4G/5G. Le mode direct est un mode de secours qui sert à maintenir les communications dans les zones grises ou les zones blanches.	6,19 €
Fourniture d'une micro-poire mode direct Bluetooth	Elle est un accessoire primordial pour les utilisateurs : le terminal RRF est souvent placé dans la poche de l'utilisateur, et la poire lui permet de communiquer sans avoir besoin de sortir le smartphone. La micro-poire Bluetooth est reliée au smartphone par Bluetooth. L'accès à un ensemble de fonctionnalités est possible grâce à un panel de boutons. Elle s'adapte aux conditions d'utilisation sur le terrain et est durcie pour résister aux chocs physiques potentiels. La micro-poire déportée peut être utilisée sur des durées étendues d'opérations longues, et peut être chargée en mobilité. Le RRF s'appuie en fonctionnement par défaut sur le réseau 4G/5G. Le mode direct est un mode de secours qui sert à maintenir les communications dans les zones grises ou les zones blanches.	5,60 €
Fourniture d'un bouton poussoir ("Push-to-Talk" PTT)	Le bouton-poussoir (bouton PTT) se fixe directement sur l'équipement de l'utilisateur ou sur un véhicule. A titre d'exemple, ce bouton peut être « fixé » sur une combinaison étanche, sur le volant d'une voiture, sur une lance à incendie, etc. Connecté par Bluetooth au mobile RRF, il permet de prendre l'alternat sans manipuler ce dernier.	1,44 €
Fourniture d'un bouton poussoir multifonctions	Le bouton-poussoir multifonctions se fixe directement, à l'aide d'une accroche ajustable, sur le guidon de d'engin à moteur ou sans moteur (ex. vélo, moto, etc.). Connecté par Bluetooth au mobile RRF, il permet à son utilisateur d'accéder aux fonctionnalités principales du RRF en mobilité.	1,73 €
Fourniture d'une batterie externe portable	La batterie externe portable permet de recharger les mobiles du RRF ainsi que les accessoires, sans interrompre le fonctionnement en cours d'opérations. Les utilisateurs sont dotés de batteries portables (type powerbank), dont la taille et l'encombrement se rapprochent de ceux du terminal RRF. Un système de rechargement filaire par port USB type-C est obligatoire.	0,65 €

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

Fourniture d'un micro pupitre col de cygne Bluetooth	Le micro-pupitre Bluetooth est facilement mis en place dans les salles de commandement pour le suivi et l'organisation de certaines opérations. Il s'intègre sans modification majeure aux postes de commandement.	5,87 €
Fourniture d'un micro pupitre col de cygne filaire	Le micro-pupitre filaire est facilement mis en place dans les salles de commandement pour le suivi et l'organisation de certaines opérations. Il s'intègre sans modification majeure aux postes de commandement.	1,63 €
Fourniture d'une station de charge multiple	La dotation massive de mobiles RRF et de leurs accessoires nécessite d'offrir aux communautés d'utilisateurs des dispositifs de rechargement adaptés et faciles d'emploi, pouvant être utilisés de manière fixe dans les salles de commandement comme au sein de véhicules. La station de charge multiple doit permettre de recharger a minima six (6) équipements en simultanée, par exemple le terminal RRF, la micro-poire déportée Bluetooth ainsi que la batterie externe portable, et ce depuis une même source d'énergie.	0,60 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs Bluetooth	Écouteurs grand public Bluetooth avec réduction de bruit active, avec micro et filtrage des bruits ambiants	0,81 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs filaires	Écouteurs grand public stéréos filaires avec réduction de bruit, avec micro et filtrage des bruits ambiants	0,25 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs filature filaires	Certains utilisateurs du RRF peuvent mener des opérations de filature. C'est par exemple le cas des services de renseignement dans le cadre de la lutte anti-terroriste, comme pour des opérations de police judiciaire ou de sécurité publique. Dans ces contextes, les utilisateurs du RRF bénéficient d'équipements filaires discrets afin de communiquer sans attirer l'attention.	0,25 €
Fourniture d'une paire d'écouteurs filature Bluetooth	Certains utilisateurs du RRF peuvent mener des opérations de filature. C'est le cas des services de renseignement dans le cadre de la lutte anti-terroriste, comme pour des opérations de police judiciaire ou de sécurité publique. Dans ces contextes, les utilisateurs du RRF bénéficient d'équipements Bluetooth discrets afin de communiquer sans attirer l'attention.	0,81 €
Fourniture d'un hub de connexion	Le hub de connexion est un équipement réseau permettant de connecter plusieurs accessoires en même temps et de transférer des données. Il permet également de recharger les terminaux et les tablettes RRF.	0,39 €
Fourniture d'un support véhicule moteur tablette RRF	Le support véhicule moteur permet aux utilisateurs du RRF de manipuler et fixer la tablette RRF en mobilité au sein d'un véhicule.	2,51 €
Fourniture d'un support véhicule moteur terminal RRF	Le support véhicule moteur permet aux utilisateurs du RRF de manipuler et fixer le terminal RRF en mobilité au sein d'un véhicule.	0,24 €
Fourniture d'un support guidon d'engin à moteur et sans moteur terminal RRF	Le support s'intègre aux guidons d'engin à moteur et sans moteur (type vélo, moto, etc.) par le biais de fixations mobiles, permettant à l'utilisateur de le déplacer facilement au besoin. Il permet aux utilisateurs du RRF de visualiser leur terminal RRF lorsqu'ils conduisent leur engin.	0,90 €
Fourniture d'un support maintien bras pour tablette RRF	Un support maintien bras permet à l'utilisateur du RRF de manipuler la tablette RRF à une main sur le terrain.	0,76 €
Fourniture d'une housse pour terminal RRF	Housse de protection pour le terminal RRF	0,21 €
Fourniture d'une housse pour tablette RRF	Housse de protection pour la tablette RRF	0,39 €
Fourniture d'une coque de protection pour terminal RRF	Coque de protection pour le terminal RRF	0,33 €
Fourniture d'une coque de protection pour tablette RRF	Coque de protection pour la tablette RRF	0,27 €
Fourniture d'un clavier Bluetooth	Le clavier Bluetooth est utilisé en complément de la tablette et ou du terminal RRF et permet la rédaction de documents (comme des comptes-rendus) afin de mettre à profit les temps de déplacements des utilisateurs du RRF.	1,52 €
Fourniture d'une station de stockage et de rechargement fixe	Les utilisateurs du RRF peuvent disposer d'une station de stockage et de rechargement fixe afin que les terminaux et tablettes RRF puissent être chargés à tout moment.	23,22 €
Fourniture d'une station de stockage et de rechargement mobile	Les utilisateurs du RRF peuvent disposer d'une station de stockage et de rechargement mobile afin que les terminaux et tablettes RRF puissent être chargés à tout moment.	12,78 €

**LES TARIFS PRESENTS DANS CE DOCUMENT  
SONT VALABLES DU 01/04/2024 AU 30/09/2024**

Fourniture d'un casque monaural Bluetooth	Utilisé principalement dans les salles de commandement ou les centres de supervision, le casque monaural Bluetooth permet aux opérateurs de pouvoir entendre les communications radio sans être isolé des informations issues de la salle de commandement.	0,78 €
Fourniture d'un casque binaural filaire	Utilisé principalement dans les salles de commandement ou les centres de supervision, le casque binaural filaire permet aux opérateurs d'entendre les communications radio en étant isolé de l'environnement de la salle de commandement.	0,48 €
Fourniture d'un casque binaural Bluetooth	Utilisé principalement dans les salles de commandement ou les centres de supervision, le casque binaural Bluetooth permet aux opérateurs d'entendre les communications radio en étant isolé de l'environnement de la salle de commandement.	0,83 €
Fourniture d'une clé 4G	Les salles de commandement sont dotées d'un ou plusieurs postes de travail permettant l'accès à l'application dispatcher Sirius. Ces postes de travail sont connectés en filaire ou grâce à une clé 4G RRF équipée d'une carte SIM RRF.	1,54 €

**Durée et renouvellement**

Les accessoires RRF sont disponibles uniquement avec engagement de trente-six (36) mois. Une fois la période d'engagement terminée (au-delà du 36ème mois), il est possible de demander le renouvellement de l'accessoire, auquel cas, ce renouvellement donne lieu à un ré-engagement pour une durée de 36 mois.

**Résiliation**

La communauté utilisatrice peut mettre fin à l'option accessoire en contactant l'ACMOSS. Entre la demande de résiliation et sa prise d'effet, la communauté utilisatrice reste redevable des montants mensuels forfaitaires dus au titre du contrat.

Lorsque la communauté utilisatrice, engagée trente-six (36) mois résilie son contrat d'abonnement aux accessoires avant la fin du 36ème mois, les montants mensuels forfaitaires restant dus jusqu'au moment de la demande de résiliation ainsi que 100% des montants mensuels forfaitaires restant dus jusqu'au 36ème mois inclus deviennent immédiatement exigibles.